

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Du Conseil Municipal :
9
En exercice : 9

DATE DE LA
CONVOCATION
24 Février 2026

Ont pris part aux
délibérations :
(Sauf mention
contraire)

L'an deux mille vingt-six et le deux mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au Foyer Communal,
sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Marie CASTELLVI.

Etaient présents : M. CASTELLVI Jean-Marie, M. IAQUINTA
Antoine, Mme DUPONT Liliane, Mme GODEMENT DELMOTE
Murielle M. OSTERMANN Ole, M. RICO William, Mme BEJUI
HUGUES Hélène

Absent(s) : M LEICK Hervé

Procuration(s) Mme GODEMENT Murielle donne pouvoir à M.
IAQUINTA Antoine, délégation ensuite à M. IAQUINTA pour le vote du
CFU provisoire

Secrétaire de séance : Mme BEJUI-HUGUES Hélène

Ordre du jour :

**1 Approbation
du PV du
Conseil du
05/01/2026**

- 1- Approbation du Compte Rendu du Conseil du 05/01/2026
- 2- Approbation du CFU
- 3- Proposition de don à la commune de la concession de Monsieur
DARRIET Philippe.
- 4- Demande de dérogation de la famille BAPEL pour la scolarisation de
leur enfant à l'école de Quissac
- 5- Questions diverses

Approbation du PV du Conseil du 05/01/2026
Approuvé à l'UNANIMITÉ

Après avoir informé le Conseil de la panne survenue sur Hélios lors de
l'élaboration du CFU, Monsieur le Maire quitte la salle.

**2 Vote Compte
Financier
Unique (CFU)
provisoire
2025.M57**

Section de Fonctionnement :

Dépenses	239666.59
Recettes	189554.98
Excédent antérieur reporté	67481.72
Recette+ excédent	257036.70
Résultat de l'exercice	17370.11

Section d'investissement :

Dépenses	24897.56
Recettes	50347.70
Excédent antérieur reporté	42968.63
Recette+ excédent	3313.33
Résultat de l'exercice	68418.77

Section de Fonctionnement :

**2 Vote Compte
Financier
Unique (CFU)
provisoire
2025.M49**

Dépenses	4074.18
Recettes	4935.10
Excédent antérieur reporté	75071.34
Résultat de l'exercice	-74210.42

Section d'investissement :

Dépenses	6420
Recettes	0
Excédent antérieur	174034.73
Résultat exercice	167614.73

Après avoir délibéré, Les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** à l'**UNANIMITÉ** le CFU provisoire de l'année 2025

CAM
01/03/21

**3 Proposition de
don de
Concession de
M. DARRIET**

Le Maire explique que suite à son déménagement, Monsieur DARRIET a souhaité vendre sa concession. Cela étant interdit par la loi, celui-ci propose d'en faire don à la commune.

Dans ce cas, l'approbation du Conseil est obligatoire.

Le Maire propose d'en faire un dépositaire en cas d'acceptation du Conseil.

A la question de Monsieur HALLOSSERIE quant à la possession d'une fosse commune ou de tombes pour les indigents, Monsieur le Maire explique qu'un dépositaire ne peut être une fosse commune.

Monsieur OSTERMANN demande la réglementation sur le devenir des tombes qui font partie d'une rétrocession et souhaiterait une réflexion sur le sujet.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote **POUR** l'acceptation du don de la concession de Monsieur DARRIET.

**4 Demande de
dérogation de la
famille BAPEL
pour scolariser
leur enfant à
l'école de
QUISSAC**

Monsieur le Maire évoque les raisons qui poussent la famille BAPEL à demander une dérogation pour inscrire leur enfant à Quissac.

Monsieur HALLOSSERIE soulève le problème du risque de fermeture de classe à Sauve et précise que des décisions doivent être prises par la Mairie afin d'éviter la perte d'une classe dans l'école de secteur.

Il est rejoint par Madame BEJUI-HUGUES qui rappelle que la réouverture d'une classe après une fermeture est très difficile à savoir impossible, et qu'il serait judicieux d'éviter les dérogations.

Monsieur le Maire propose d'informer les parents de jeunes enfants, habitants le village que l'école de référence de la Commune de LOGRIAN est celle de SAUVE et qu'il ne sera pas fait de dérogation de scolarisation.

Monsieur IAQUINTA propose de faire un arrêté pour la scolarisation des enfants logrianais uniquement à l'école de secteur, à savoir SAUVE.

Après avoir considéré la demande et les raisons qui l'ont engendré,

Le Conseil Municipal Vote **POUR à l'Unanimité**

com
tush

5 Adoption d'une motion pour le maintien de compétence d'autorité organisatrice des réseaux de distribution d'énergie SMEG

Le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre d'un futur projet de décentralisation, le gouvernement, par voie de son Premier Ministre et de sa Ministre de Décentralisation évoque la possibilité de transfert de compétences sur les réseaux au Conseils Départementaux.

Le but de cette motion serait de maintenir la compétence de gestion des réseaux au SMEG. Le Maire met en avant la création d'emploi par le SMEG et le travail fait avec les collectivités depuis 30 ans.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal Vote :

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

POUR : 4

6 Questions diverses

- Demande de référé de la Préfecture du Gard dans le cadre du dossier PC 030150250003 et 0301502500004.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que sur le conseil de notre avocat, la Commune a envoyé les arrêtés de retrait des permis ci-dessus au pétitionnaire à la date du 20 et 21 Janvier 2026 alors que la commune avait jusqu'au 26 Janvier pour ce faire. La Préfecture semble reprocher à la Mairie d'avoir dépassé le délais d'envoi.

En conséquence, le Maire est en référé au Tribunal Administratif de Nîmes le 09 Mars 2026.

Monsieur le Maire et son Premier Adjoint, Monsieur IAQUINTA seront au référé.

Madame BEJUI-HUGUES souhaite préciser qu'en cas d'erreur de notre avocat, c'est sa responsabilité qui serait engagée et que par ailleurs que le Maire devrait envoyer une lettre en recommandé au Cabinet d'Avocat afin de connaître sa position avant le délibéré de lundi prochain.

- Mail de Madame SABATIER (en Annexe)

Après avoir lu le mail de l'administrée, comme demandé, Monsieur le Maire donne les raisons pour lesquelles le PLU (plan local d'urbanisme) n'a pas pu être révisé.

En effet, le SCOT a mis un certain temps pour être fait et sans celui-ci la révision du PLU était impossible. Mettre 40000€ dans un PLU qu'il aurait fallu réviser très peu de temps après aurait été du gaspillage pour la commune.

Le Maire rappelle aussi que la commune a procédé à beaucoup de travaux durant la mandature et que ces travaux ont eu un coût important.

Le maire insiste sur le fait que la propriété de Monsieur CHAVAN est constructible. Monsieur IAQUINTA encourage à faire une enquête publique pour le PLU et soulève aussi le problème des parcelles mises en réserve. Il rappelle que le village ne peut se développer que d'un seul côté classé AU depuis 2013, qu'une zone AU2 imposerait un assainissement collectif et que la station épuration de la commune a une certaine capacité d'épuration qui ne peut être dépassée.

Monsieur OSTERMANN revient sur la difficulté d'interprétation des zones A1 stricts qui laissent penser que certaines constructions seraient possibles et pense qu'il aurait fallu mettre au point un calendrier de révision du PLU.

Ce à quoi Monsieur le Maire répond que le service instructeur de l'Urbanisme à la Communauté de Communes Piémont Cévenol souhaitait attendre la fin les élections Municipales de 2026 pour organiser une réunion au sujet du PLU.

- Monsieur Iaquina prend la parole et souhaite faire une déclaration de fin de mandat.

Il regrette que les barrières et la charrette du Comité des fêtes soient toujours stockées à l'intérieur de l'atelier municipal, alors qu'il avait négocié et obtenu de la part de 2 administrés que ces affaires soient gracieusement entreposées dans un entrepôt privé sur la commune.

Le Conseil Municipal avait donné délégation au maire pour officialiser l'externalisation, ce qu'il a fait en établissant une convention avec l'administré depuis 3 mois, le Président du Comité des fêtes n'ayant jusqu'à présent pas voulu signer la convention. Où en est-on ? Le comité des fêtes occupe 80% de la surface de stockage municipale au détriment des autres associations.

Monsieur IAQUINTA rappelle également que contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, la mandature s'est appliquée à défendre notre PLU, même si celui-ci est parfois difficile à comprendre et difficilement applicable.

L'Urbanisme a toujours été une préoccupation constante du Conseil.

Monsieur IAQUINTA recommande à la future équipe de bien informer et sensibiliser les administrés sur l'importance d'assister aux réunions publiques et répondre à l'enquête d'utilité publique lors de la révision du PLU qui va être fait dans les prochaines années pour être en conformité avec le SCOT.

Monsieur IAQUINTA appelle à une grande vigilance à ce que la zone AU2 au Nord Est du village soit requalifiée en zone A ou N, lors de la révision du PLU

Monsieur IAQUINTA tient à se féliciter de la collaboration durant le mandat aussi bien avec le Maire, les Conseillers Municipaux et la population.

Il rappelle que le slogan " Bien vivre Ensemble à Logrian " a parfois été mis à mal, mais que le Conseil Municipal s'est employé tout au long du mandat à essayer de le mettre en application.

Monsieur IAQUINTA regrette que la fin de mandat soit un peu chaotique au vu des dernières affaires qui divisent la commune.

Il souhaite bonne route à la prochaine équipe et fait le vœu que leur slogan

" Continuons Ensemble" puisse rassembler une majorité d'administrés.

Madame BEJUI -HUGUES se joint à M. IAQUINTA pour regretter la fin quelque peu chaotique de la mandature, mais se réjouit du travail accompli avec l'équipe municipale durant ces 6 dernières années.

Elle souhaite également à la nouvelle équipe municipale une bonne évolution pour l'avancement et l'union dans la commune de Logrian Florian.



Toutes les questions l'ordre du jour étant épuisées, le Conseil Municipal se termine à 19h40